

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REVISION

Commune de **LOCMARIA-PLOUZANE**

Département du Finistère



Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)

MAIRIE DE LOC-MARIA- PLOUZANE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DATE DE CONVOCATION 18 février 2008	<p>L'an deux mille huit, le vingt cinq février , à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Citoyens, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEBERT, Maire.</p>
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION 18 février 2008	<p><u>Etaient présents ou représentés</u> : Mme Godebert, Maire, Mrs Ogor, Kérébel, Pautot, Migeon, Gueneugues, Avédik, Raguènes, Le Traon, Philipot, Mmes ,Bourland, Bénardeau, Puech, Tanguy , Jaouen, Puech, Phan.</p>
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 27 PRESENTS 17	<p><u>Ont donné procuration</u> : Mme Héliès à Mme Godebert, Mme Penot à Mme Puech, Mme Pallier à Mr Le Traon, Mr Peinado à Mr Ogor, Mr Le Bis à Mr Gueneuguès, Mr Kermorgant à Mr Kérébel, Mr Bail à Mme Phan</p>
	<p><u>Absents excusés</u> : Mrs Cren, Méon, Terrien</p> <p>Mme Jeannine Jaouen a été élue secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet</u> :</p> <p>Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) secteur de Trégana</p>	<p>Mme le Maire souhaite donner l'information (point 13 de l'ordre du jour) en ce qui concerne le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre en procédure adaptée, route de Trégana. Il s'agit d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la route de Trégana, de Poulfos à la rue du château d'eau soit 1km 200 environ, consistant en:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large, mixte piéton -vélo , selon le cahier des charges du Conseil Général du Finistère, -Réfection de la voirie -Réalisation d'aménagements de sécurité (3 carrefours à traiter, allée des Frégates, rues de Coz Lannoc et Kéraveloc, rue de Coat Losquet) -Aménagement paysager , traitement des eaux pluviales. <p>Le projet devra être établi dans une démarche de développement durable.</p> <p>Dans la phase avant projet , le maître d'oeuvre retenu aura à élaborer des dossiers de demandes de subventions((Eco Faur, Conseil Général, ...etc).</p> <p>Le coût des travaux est estimé à 750 000 € HT</p> <p>Mme le Maire présente le dossier de PAE. L'ouverture à l'urbanisation peut exiger la réalisation d'équipements publics importants dont le financement nécessite des moyens. L'article L 332-9 du code de l'urbanisme stipule : «Dans les secteurs du territoire de la commune où un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé par le conseil municipal, (loi n°94-112 du 9 février 1994 article 18) il peut être mis à la charge des constructeurs tout ou partie du coût des équipements publics réalisés pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le secteur concerné ».</p>

RECU A LA
 SOUS-PRÉFECTURE
 - 6. MAR. 2008
 DE BREST

.../...

C'est un outil financier mis à la disposition des communes pour permettre le financement d'équipements publics en accompagnement d'opérations d'aménagement.
La TLE ne peut être exigée en PAE.

Vu les projets de créations de lotissements de part et d'autre de la route de Trégana,

Attendu qu'il convient de réaliser des aménagements routiers (enfouissements de réseaux, aménagements de sécurité routière et piétons sur la route de Trégana (piste mixte piéton-vélo), ceci afin d'améliorer la sécurité des résidents et automobilistes,

Considérant qu'il est possible d'instituer un Plan d'Aménagement d'Ensemble et de mettre à la charge des constructeurs ou lotisseurs une partie du coût des équipements publics à réaliser,

Accord du conseil municipal par 18 voix pour et 6 contre pour approuver :

-la création d'un programme d'aménagement d'ensemble, sur le secteur de la route de Trégana qui sera affecté à de l'habitat pavillonnaire individuel, suivant plan joint.

- le programme prévisionnel d'équipements publics, le coût global prévisionnel s'établissant à 86 350 € HT, suivant détail ci dessous:

Travaux

Voirie y compris piste cyclable:	106 000 € HT
Eclairage Public, enfouissement réseau France Télécom+BT:	40 000 € HT
Honoraires	<u>10 600 € HT</u>
	156 600 € HT
<u>Subventions attendues (30%)</u>	34 800 €
Frais financiers	50 900 €

Coût équipements publics, déduction faite des subventions : 172 700 €

dont 50% reste à charge de la collectivité

Coût PAE en € HT : 86 350 € HT

-précise que ce programme sera réalisé dans un délai de 3 ans et mis à la charge des bénéficiaires des autorisations sous la forme d'une participation financière calculée comme ci dessous.

La surface hors oeuvre nette prévisionnelle de ce secteur est évaluée à 10 032 m2 pour un nombre estimé de 38 lots, soit une valeur de 8,60 €/m2 de SHON

-Les montants de participation seront actualisés annuellement au moment de la révision des tarifs communaux, par application des index TP 01

-Le paiement de la participation se fera en deux fois :

*la première, soit 60% à partir du commencement des travaux

*la deuxième, soit 40%, à la date anniversaire du commencement des travaux

-autoriser Mme le Maire à signer les conventions à intervenir pour l'exécution du PAE, secteur de Trégana.

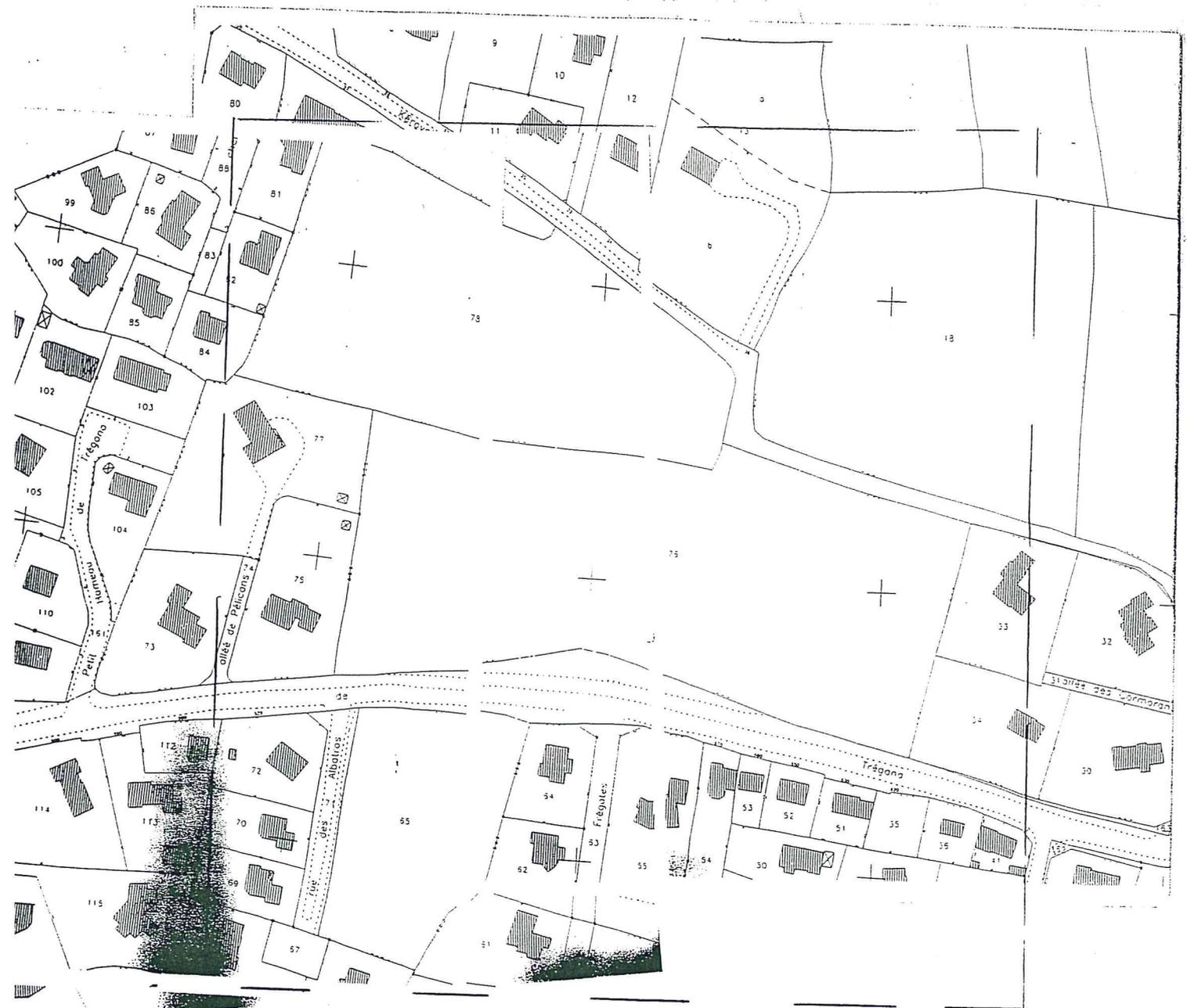
.../...

La délibération instituant le PAE secteur de Trégana, sera affichée en mairie pendant une durée de un mois et fera l'objet d'une mention dans deux journaux locaux. Il sera également indiqué sur un document graphique annexé au PLU.

Le Maire,
Viviane GODEBERT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Godebert', is written over the right side of the official seal.



Délimitation PAE
Secteur Trégana